Le procès von Reutter

JOURNÉE DE JEUDI

Strasbourg, 8 janvier. — Les débats du procès du colonel de Reutter ont continué ce matin.

Un grand nombre de témoins restent à entendre, ce qui fait prévoir que la fin des débats n'aura lieu que très tard dans la soirée ou même seulement demain matin.

On commente beaucoup des paroles qui auraient été prononcées par M. Medious, le conseiller supérieur de justice militaire, qui présidera samedi prochain le procès en appel du lieutenant de Forstner.

M. Medious aurait déclaré : « *Jeudi prochain, le colonel de Reutter sera acquitté et, samedi prochain, je ferai acquitter le lieutenant de Forstner.* »

Cette déclaration, qui n'a pas été démentie, a naturellement produit dans les couloirs une profonde émotion.

Dès 9 heures, à l'ouverture de l'audience, lecture est donnée de plusieurs télégrammes. Le juge Brandt, de Saverne, qui a été entendu hier comme témoin, demande que le colonel de Reutter retire immédiatement l'accusation qu'il a portée dans sa déposition devant le tribunal contre les membres du tribunal de Saverne à qui il a reproché de n'avoir pas protégé suffisamment les militaires de la garnison.

Le major Uda, qui appartient au 99e régiment, mais qui ne fait pas de service actif, sait très peu de choses des incidents de Saverne auxquels il n'a pas assisté. Le major est appelé surtout pour confirmer ce que lui ont rapporté le gendarme Schmidt et un coiffeur de Saverne, M. Anstedt.

Celui-ci aurait dit au major, qui se trouvait dans son salon de coiffure, que la population de Saverne s'était moquée de la police.

M. Anstedt déclarait, hier, ne se rien rappeler. Il confirme aujourd'hui les paroles qui lui sont attribuées. Il avait cette impression que la police n'était pas capable de maintenir l'ordre et même que, si la police n'avait pas été là, les jeunes gens qui manifestaient n'auraient rien fait et seraient rentrés chez eux.

Quant au gendarme Schmidt, il aurait dit au major qu'il ne pouvait intervenir avec toute l'énergie désirable parce qu'il avait reçu des ordres en conséquence. Il affirme que, s'il a prononcé ces paroles, elles ont été mal interprétées. Il voulait, en effet, tout simplement faire allusion à un ordre, qu'il avait reçu de M. Mahl, de ne pas sortir à cheval dans les rues.

Au sujet de l'incident Mahl, le gendarme répète qu'il n'a pas été influencé et qu'il n'a rien à ajouter à la déposition qu'il a faite hier ; il n'a rien non plus à en retrancher.

Le gendarme Schmidt déclare avoir été atteint par des pierres. Le lundi, jour où la situation fut le plus critique, il y avait dans la foule, qui pouvait comprendre 800 à 1 000 personnes, de nombreux jeunes gens, mais aussi beaucoup de femmes et d'enfants.

Vient ensuite la déposition du maréchal des logis de gendarmerie Steiner, qui dit que l'attitude des officiers n'avait rien de provocant. Répondant à une question, il déclare, d'une façon conditionnelle, que la gendarmerie pouvait protéger les officiers.

Un lieutenant fait une déposition d'après laquelle un gendarme lui a dit que la gendarmerie ne pouvait plus rien faire et que le mieux serait de requérir la troupe.

D'après les déclarations d'un capitaine, la population de Saverne considérait déjà l'attitude d'un officier comme une provocation lorsqu'il avait la main sur son épée.

Après le réquisitoire du procureur, qui réclame contre le colonel de Reutter sept jours de prison et contre le lieutenant Schmidt trois jours de prison, le juge annonce que le jugement ne sera pas rendu avant samedi, 10 heures du matin.

Forstner est décidément un joli monsieur

Encore une affaire von Forstner !...

On annonce de Saverne qu'un ouvrier du nom de Kœnig se présentait mardi à la mairie pour demander l'assistance judiciaire. M. Kœnig déclara que sa fille, âgée de moins de 16 ans, avait été séduite par le lieutenant von Forstner, et venait réclamer des dommages-intérêts s'élevant à 2 000 francs.

Notification de cette demande en dommages-intérêts a été faite au lieutenant von Forstner. L'affaire suit son cours.

Echos politiques

La visite des cantonnements de l'Est

M. Georges Cochery, président, et MM. Combrouse et Albert Thomas, membres de la sous-Commission chargée par la Commission du budget de vérifier l'emploi des crédits de la guerre, quittent Paris ce soir pour visiter les casernements et les approvisionnements des places d'Epinal et de Belfort.

Les officiers fatigués

M. Noulens, ministre de la Guerre, vient d'inviter les divers services de son département à établir et à lui soumettre sans retard la liste des officiers qui, à la suite de l'inspection générale de 1913, ont été signalés comme malades ou fatigués.

La situation des intéressés sera examinée avec soin, et le ministre prendra les mesures nécessaires pour que notre armée active ne compte que des chefs aptes à faire campagne.

Les socialistes et les élections

En vue du prochain Congrès national du parti unifié — lequel aura lieu à Amiens le 26 janvier et discutera de l'attitude électorale pour la prochaine consultation législative — les Fédérations socialistes tiennent en ce moment des Congrès régionaux où l'on discute le mandat à donner aux délégués. Dans un Congrès tenu aux Arcs, la Fédération du Var a chargé ses délégués à Amiens de présenter une résolution où il est dit notamment :

« La Fédération regrette que le Sénat, émanation du suffrage restreint, n'ait pas cru devoir adopter le projet transactionnel voté par la Chambre, émanation du suffrage universel, en ce qui concerne le scrutin populaire, et qu'il croie devoir offrir un scrutin truqué en guise de représentation proportionnelle.

« La Fédération présentera aux électeurs, dès le premier tour de scrutin, la R. P. comme étant seule susceptible de permettre une expression loyale du suffrage universel.

« Pour le deuxième tour de scrutin, s'il est encore imposé par la procédure électorale, la Fédération considérera comme adversaires avec lesquels aucun contact ne pourra se produire, les candidats des partis qui se refusent à envisager le retour à la loi de deux ans et à chercher l'allègement des charges militaires.

« Elle affirmera sa volonté de faire supporter, comme en Allemagne, par les classes riches, les conséquences financières des nouvelles lois militaires. »

Motifs de radiation des listes électorales

Si c'est un devoir de s'inscrire et de faire inscrire les électeurs qui remplissent les conditions, rappelées par la note de la *Croix* du 30 décembre dernier, il n'est pas moins important de faire rayer impitoyablement *les morts*, les citoyens qui ne sont ni *domiciliés, ni résidants, ni contribuables depuis cinq ans* dans la commune, ceux qui sont *inscrits sur la liste d'une autre commune, les électeurs condamnés* à une peine entraînant privation de leurs droits civiques. On sait, en effet, avec quelle dextérité nos adversaires savent utiliser à leur profit les cartes de ces quatre catégories et s'assurer ainsi une majorité fictive.

LES MORTS. — Il faut exiger la radiation de tout électeur décédé. Un extrait de l'état civil servira de preuve, si le décès est contesté.

LES ABSENTS. — Demander sans hésiter la radiation de tout électeur qui a cessé d'être domicilié, résident ou contribuable depuis cinq ans dans la commune. Au cas même où il pourrait invoquer le domicile d'origine (Voir note de la *Croix* du 30 décembre.), ce sera à lui à se réclamer de ce titre. Si l'absence est contestée, elle pourra se prouver par la production de lettres ou circulaires envoyées à l'adresse de l'électeur et retournées par la poste, par attestations du commissaire de police, du propriétaire, du concierge ou de témoins. Ne pas oublier surtout de faire rayer les contribuables non résidants actuellement inscrits qui n'ont pas leur cinq années d'inscription au rôle au 4 février. (Loi du 29 juillet 1913.)

LES INSCRITS SUR UNE AUTRE LISTE. — Aux termes de la nouvelle loi du 29 juillet 1913, le maire et *tout électeur de la commune* a le droit d'exiger que la Commission municipale de révision mette en demeure le citoyen inscrit sur la liste d'une ou de plusieurs autres communes d'opter pour son maintien sur une seule de ces listes. Et cette demande peut exceptionnellement être produite au secrétariat de la mairie *jusqu'au 22 mars*. Si l'intéressé ne répond pas dans les huit jours à la mise en demeure, il sera maintenu sur la liste de la commune et rayé d'office sur toutes les autres listes. Si la Commission refusait de mettre en demeure l'électeur, ne pas hésiter à en appeler aussitôt au juge de paix.

CONDAMNÉS ET FAILLIS. — Toute condamnation pour *crime*, pour délits graves qu'il serait trop long d'énumérer ici, avec les distinctions établies par la loi (1), l'interdiction pour imbécillité, démence ou fureur entraînent l'incapacité perpétuelle. Pour les faillis non banqueroutiers, la privation du droit électoral est limitée à trois ans. La condamnation à plus d'un mois pour outrage aux agents de l'autorité, jurés, témoins ou attroupement; celle d'un mois à trois mois pour fabrication ou vente de produits falsifiés ou tromperie sur la chose vendue entraînent une incapacité de cinq ans. Enfin, dans certains cas, les tribunaux prononcent l'interdiction du droit de vote.

La condamnation se prouve par la production du casier judiciaire dont la loi donne aux maires et aux juges de paix le droit de se faire délivrer un extrait dit « Bulletin n° 2 » ne comprenant que les condamnations entraînant incapacité électorale.

L'amnistie efface toute incapacité électorale ; la grâce n'en efface aucune.

Sont réhabilités de droit et recouvrent par conséquent leur droit électoral : 1° *Après 10 ans* sans nouvelle condamnation les individus ayant subi une *seule* condamnation soit à six mois au plus, soit à une amende, soit à deux deux peines réunies ; — 2° *Après 15 ans*, soit pour *une seule* condamnation à deux ans au plus, soit pour *plusieurs* condamnations dont l'ensemble ne dépasse pas un an ; — 3° *Après 20 ans*, pour *une seule* condamnation à plus de deux ans de prison.

(1) Pour tous détails, consulter la brochure et le tract de M. L. Laya, en vente à l'Action libérale populaire, 7, rue Las-Cases, Paris : 1° *Revision des listes électorales* (5e édition, 17e mille, mis au courant de la loi du 29 juillet 1913). Prix : franco, 0 fr. 20 ; 2° *La nouvelle loi électorale* (revision, enveloppes, isoloirs, dépouillement). Prix : franco, 0 fr. 50 les 10 exemplaires ; 1 franc les 50 ; 1 fr. 50 le cent ; 10 francs le mille.

Le canon Deport

Du commandant Driant, dans la *Libre Parole* :

Bien des Français se bercent encore de l'affirmation rassurante que notre canon de 75 est le premier de l'Europe : sa supériorité sur le canon Krupp, d'ailleurs mal servi par les Turcs, et les effets qu'il produisit pendant la campagne balkanique, contribuèrent à entretenir et à raviver cette opinion.

Il faut que le grand public, dont la voix seule, en pareille matière, est écoutée, sache que cette vérité n'en est plus une ; nous sommes aujourd'hui devancés par l'Italie : nous le serons demain par l'Allemagne, à qui son alliée a passé sans aucun doute les tables de fabrication de ce qu'on appelle aujourd'hui le *Matériel d'artillerie de campagne à grands champs de tir*.

Tout le monde se rappelle l'émotion produite, l'an dernier, par la nouvelle qu'une usine française avait livré à l'Italie, pour des expériences à grande envergure, une batterie d'un système nouveau dû au colonel Deport, et chacun sait que c'est au même colonel Deport que revient le mérite de la conception première qui, par la géniale collaboration de deux officiers éminents, MM. Sainte-Claire Deville et Rimailho, aboutit à la réalisation du canon de 75 actuel.

On s'étonna alors que le gouvernement français eût laissé vendre l'invention d'un des siens à une nation de la Triple-Alliance ; mais il fut démontré que le ministre d'alors, le général Brun, avait, dans sa superbe indifférence, déclaré que l'invention apportée au matériel de campagne n'intéressait pas l'artillerie française, laquelle restait la première de l'Europe.

Le ministre de la Guerre italien ne partagea pas l'optimisme du général Brun. Il ouvrit un concours auquel prit part, avec la batterie Deport et une autre marque française, une batterie du système Krupp.

Pendant cinq mois, sur son champ de tir de Cirié, l'Italie soumit ces trois matériels aux épreuves les plus complètes ; tirs de fonctionnement, balistiques, de précision, de rapidité, d'endurance, furent successivement exécutés et terminés par des mises en batterie et des tirs à outrance. Puis des essais de roulement furent effectués sur un parcours de 1 000 kilomètres, dans des régions montagneuses et jusque dans le lit rocheux du torrent Stura.

Le canon français ayant résisté à tout, alors que le matériel allemand avait dû s'arrêter au milieu des tirs à outrance de cinq cents coups, l'Italie adopta le canon Deport, le mit en fabrication sans retard dans ses usines, et on peut être assuré que, bientôt, toute l'armée italienne en sera pourvue.

Alors seulement, on s'avisa, en France, qu'on avait laissé partir à l'étranger, et qui plus est, chez une puissance susceptible de le retourner contre nous demain, un engin d'une valeur supérieure à tout ce qui existe; on demanda alors à l'industrie française si elle ne pourrait, en améliorant encore le système adopté par l'Italie, faire bénéficier notre pays des dispositifs spéciaux qu'il comporte.

Nous croyons savoir que le colonel Deport lui-même, et peut-être d'autres chercheurs spécialisés dans l'étude de cette question, ont fourni des propositions à la rue Saint-Dominique ; mais trois ministres s'y sont succédé depuis ! Où en est-on des études ? Où en est-on des essais ? J'ai grand'peur qu'ils ne soient guère avancés, car je n'ai pas entendu dire qu'une seule pièce de notre artillerie de campagne ait été envoyée en manufacture pour y être modifiée.

Le temps presse pourtant, et « l'heure sombre » dont parle si éloquemment M. de Mun ne permet pas les atermoiements.

Qu'attend-on pour adopter ces importants perfectionnements, pour passer à la fabrication, pour être prêt enfin?

●

Je tiens à spécifier nettement qu'il n'y a plus de secret dans cette question et chacun se rendra aisément compte, par l'exposé suivant que j'essaye de mettre à la portée de tout le monde, de la supériorité du nouveau matériel proposé : ce n'est ni dans le canon lui-même, ni dans la munition, qu'il faut la chercher, car ni l'un ni l'autre de ces éléments ne sont modifiés: c'est dans des perfectionnements à l'affût, au berceau, à la bêche et aux freins.

La pièce de 75 actuelle n'a qu'une faible amplitude du champ de tir horizontal, 6° environ, par suite de l'exiguïté de la base d'ancrage fournie par la bêche de crosse enfoncée en terre en un seul point: d'où nécessité de déplacer la pièce, quand le but se déplace et d'opérer, avant d'obtenir un nouveau rendement utile, les multiples opérations d'orientation de l'affût, de repointage, etc., qui font perdre un temps précieux, au moment où il y a un intérêt capital à devancer l'ennemi dans le réglage du tir, pour prendre sur lui la supériorité du feu.

Pour obtenir le grand champ de tir horizontal, qui caractérise la nouvelle artillerie, le colonel Deport remplace, si j'en juge par l'étude qu'a publiée la *Revue d'artillerie*, la flèche unique des affûts de campagne, par deux demi-flèches articulées à l'essieu et donnant une très large base d'ancrage.

C'est l'affût à *flèches ouvrantes*.

Le berceau porte-canon peut ainsi être orienté dans l'étendue de ce vaste secteur, et les servants n'ayant plus à modifier que très exceptionnellement la position de la pièce, sont constamment couverts par les boucliers.

Ce n'est pas tout.

Le canon actuel ne peut tirer qu'avec un angle maximum de + 17°, et encore faut-il que la bêche soit complètement enfoncée, sans quoi cet angle se réduit à 12°.

Impossible, dans ces conditions, de faire du tir courbe et surtout de tirer sur les dirigeables et les aéroplanes, ce qui pourtant sera la fréquente éventualité de demain.

Le nouveau canon Deport permet une inclinaison beaucoup plus grande, et son champ de tir vertical peut encore être augmenté, dans certains cas, à l'aide de dispositifs très simples.

Il ne sera donc plus nécessaire, si le nouveau canon est adopté, de construire une pièce spéciale, comme celle des Allemands, pour tirer en l'air, pièce qui, d'ailleurs, ne sera jamais là quand on en aura besoin : tout dirigeable qui passera au-dessus d'une de nos pièces de campagne verra se dresser son canon, comme un gigantesque télescope pointé vers lui et devra s'élever à plus de 2 500 mètres pour n'être pas jeté bas en quelques coups.

Or, les *Zeppelins* dépassent difficilement 2 000 mètres.

Ces explications, si succinctes soient-elles, suffisent pour faire comprendre que la France a un intérêt puissant et immédiat à rendre à son artillerie le rang qu'elle a possédé si longtemps ; elle l'a possédé grâce à des hommes dont je tiens à redire les noms et à saluer le merveilleux labeur: colonels Deport et Rimailho, général Sainte-Claire Deville : leur mérite se double des obstacles auxquels ils se sont heurtés et l'on sait que les deux premiers ont quitté l'armée avant l'heure.

Et, maintenant, je répète ma question : « Qu'attend-on pour modifier notre artillerie de campagne ? »

Election au Conseil général

La mort du duc de Caylus a laissé vacant le siège de conseiller général du canton de Pouancé. Le maire de cette localité, président du Conseil d'arrondissement de Segré, M. le comte de Villoutreys se présente à l'élection qui aura lieu le 11 janvier, avec un programme dont nous extrayons ce qui suit :

Sans doute, celui de conseiller général doit rester étranger à la politique, et je serai dans les questions d'affaires, spécialement étudiées au cours de ma thèse de doctorat, à la disposition de tous ceux qui auront besoin de moi, sans me préoccuper de leurs idées ni de leurs préférences personnelles.

Mais de votre représentant, vous attendez davantage ; il a d'autres devoirs. Vous le comprenez comme lui et vous l'approuverez.

Catholique, je m'indigne des attaques dirigées contre notre religion et je ne puis admettre qu'on refuse au chef de famille le droit de faire élever ses enfants par des maîtres de son choix. Je combattrai donc énergiquement toute atteinte portée à la liberté du culte ou de l'enseignement.

Si je consens volontiers, comme contribuable, aux sacrifices indispensables pour conserver à la France une armée puissante, gage de sa prospérité commerciale, je m'effraye à bon droit du gaspillage de nos finances et de l'exagération des dépenses inutiles, prélude d'une ruine fatale.

Avec la majorité des membres de notre assemblée départementale, je continuerai cette pratique de sage prévoyance, qui lui a permis de maintenir l'équilibre de son budget, sans augmentation sérieuse des impôts, malgré les charges nouvelles créées par les lois d'assistance.

Le Congrès de l'Association nationale des maires de France

L'Association nationale des maires de France fondée pour la défense des droits des maires et l'extension des libertés communales tiendra son 6e Congrès, à Paris, les 19, 20 et 21 février prochain, à la Société nationale d'horticulture, 84, rue de Grenelle.

L'ordre du jour de ses travaux est ainsi fixé:

1° Simplifications administratives (retraites ouvrières, secrétaires de mairie, etc.) ;

2° Police municipale dans les campagnes ;

3° Lutte contre l'alcoolisme (moyens à la disposition des maires) ;

4° Organisation des gardes communales ;

5° Campagne à organiser au sujet des Bureaux de bienfaisance.

Les maires qui désireraient assister à ce Congrès devront envoyer leur adhésion, avant le 31 janvier courant, dernier délai, à M. Daure, maire d'Alan (Haute-Garonne), président de l'Association, qui leur fera parvenir, ainsi qu'à leurs dames, un bon de voyage à demi-tarif, de leur gare de départ à Paris et retour. La demande des bons et leur utilisation entraînent admission à l'Association.

L'Association nationale des maires de France, fondée en dehors de toute préoccupation politique, engage tous les maires à se grouper autour de son programme d'indépendance communale.

Un instituteur accusé de la mort d'un de ses élèves

(*De notre correspondant du Mans*)

L'inspecteur primaire du Mans mène actuellement, une enquête au sujet d'une affaire qui provoque une grosse émotion dans la commune de Coulans (Sarthe).

Un habitant de cette localité, M. Bomer, cultivateur, a, en effet, porté plainte contre M. Drouet, instituteur-adjoint, à la suite des sévices duquel son jeune fils, Victor, âgé de 9 ans, serait mort le 11 décembre dernier. L'enfant, avant d'expirer, s'était plaint d'avoir été brutalement maltraité. Le frère cadet du défunt, Vital, âgé de 8 ans, avait dit également que lui aussi était l'objet des brutalités du maître.

Les élèves de l'école, interrogés, ont raconté que leur petit camarade, Victor Bomer, aurait été, un jour, enlevé de sa place par-dessus la table, porté contre le mur et que, là, on l'aurait laissé retomber de telle sorte que le derrière de la tête aurait violemment heurté le tableau noir.

L'instituteur-adjoint, interrogé par l'inspecteur, a protesté énergiquement de son innocence. Quoi qu'il en soit, cette affaire provoque, dans la contrée, une très vive impression et l'on attend avec impatience les conclusions de l'enquête. (D. P.)

Echos religieux

Nouvelles fantaisistes

Rome, 8 janvier. — A propos du prochain Consistoire commencent à circuler des listes des nouveaux cardinaux. Il va sans dire que de pareilles listes n'ont pas d'autre valeur que celle de prévisions journalistiques.

(*Havas.*)

La santé de Mgr Métreau

Mgr Métreau, sur la santé duquel a paru une note un peu alarmante, a été éprouvé, en effet, comme tant d'autres, par la rudesse de l'hiver sur le Plateau central, mais il est venu à Paris hier, et cela nous permet de rassurer ceux que cette note aurait alarmés.

Le jubilé du cardinal Merry del Val à Bruxelles

L'anniversaire de vingt-cinq années de prêtrise de S. Em. le cardinal Merry del Val a été fêté par ses anciens condisciples du collège Saint-Michel, à Bruxelles, où le secrétaire d'Etat du Saint-Siège fit jadis ses études. Un album richement relié et signé par tous les anciens condisciples sera offert en hommage au cardinal.

●

Le dernier bulletin de l'Archiconfrérie de Saint-Christophe, qui paraît à Saint-Christophe-le-Jajolet (Orne), publie la longue liste des indulgences accordées aux membres de cette Archiconfrérie.

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(indulg. 7 ans et 7 quarant., applic. aux défs.)

M. le baron de Chefdebien-Zagarrig, 78 ans, à Perpignan. — M. l'abbé Canins, à Hanvoile (Oise). — M. Daniel Masson, lecteur assidu, 55 ans, à Lectoure (Gers). — Mme Gardin, fidèle lectrice, à Saint-Lô (Manche). — M. le commandant en retraite Paumier, chevalier de la Légion d'honneur, 65 ans, à Nevers. — M. l'abbé Barin, à Airvault (Deux-Sèvres). — M. Paul Foubert père, à Sablé-sur-Sarthe (Sarthe). — Mme Fortunat Mathieu, 74 ans, à Evaux-et-Ménil (Vosges). — M. l'abbé Brunet, directeur de la bonne presse dans le diocèse de Vannes.

ACTION DE GRACES

On nous prie d'exprimer la reconnaissance pour 25 grâces obtenues par l'intercession de Sœur Thérèse de l'Enfant-Jésus.

RECOMMANDATIONS

On recommande : Jeune homme. Prêtre malade.

MARIAGES

On recommande aux prières les mariages de:

Mlle Marguerite Achard de la Vente, avec M. Maurice de Coupigny, célébré le 7 janvier, à Saint-Cyr-du-Bailleul (Manche).

M. Charles Leconte d'Ymouville, avec Mlle Madeleine Raould, qui sera célébré, à Caen, le 15 janvier.

M. Louis Valeton, avocat à la Cour d'appel de Bordeaux, avec Mlle Elise Thillet, qui sera célébré le 15 janvier en l'église Saint-Jacques, de Bergerac.

Pour nos églises

Mgr Monestès, évêque de Dijon, recommande à la charité de nos lecteurs l'église de l'Etang-Vergy, seul centre possible du culte religieux pour onze communes, et qui est gravement menacée de ruines.

Informations du soir

182 SOLDATS CREOLES SONT REFORMES

Marseille, 8 janvier. — La Commission de réforme spéciale prescrite par le ministre de la Guerre s'est réunie ce matin à l'hôpital militaire, sous la présidence du général Guerrier, gouverneur de Marseille, pour procéder à l'examen des recrues créoles affectées au 22e colonial, et dont la vigueur corporelle a été jugée insuffisante pour servir en France.

La Commission s'est prononcée pour 182 réformes, dont 60 temporaires.

Les soldats réformés seront incessamment rapatriés dans leurs colonies respectives.

LES AVIATEURS FRANÇAIS EN EGYPTE

Le Caire, 8 janvier. — Malgré un vent soufflant en tempête, l'aviateur Bonnier a volé au-dessus de la revue passée à l'occasion de l'anniversaire de l'avènement du khédive. Puis il a volé au-dessus de la ville. Il a jeté sur les troupes des drapeaux français et égyptiens. Il a exécuté de nombreux exercices qui ont soulevé un très grand enthousiasme.

L'aviateur Védrines a aussi exécuté des vols.

Le Caire, 8 janvier. — L'aviateur Pourpe, arrivé hier à Wadi-Halfa, repartira demain pour Khartoum.

L'OUVERTURE DE LA DIETE DE PRUSSE

Berlin, 8 janvier. — Dans le discours du trône lu à l'ouverture de la session de la Diète de Prusse par M. de Bethmann-Hollweg, il est dit que les finances de l'Etat sont sur le point d'être remises dans leur situation normale, et que l'on pourra, malgré la diminution constatée dernièrement dans les recettes de l'Etat, renforcer, comme on le désire, le marché industriel et le marché du travail par des commandes du gouvernement.

Le discours du trône annonce une augmentation des salaires des fonctionnaires subalternes, un projet de loi concernant les logements, qui sera présenté en vue d'améliorer d'une façon durable la situation des locataires peu aisés, une augmentation des ressources pour les soins à donner à la jeunesse, un projet de loi modifiant d'une façon importante la loi relative à l'administration provinciale, une réforme de la loi concernant les fidéicommis et les dotations familiales, ainsi qu'un projet de loi concernant le partage des terres, tendant à empêcher le morcellement désavantageux des propriétés rurales et à faciliter la colonisation intérieure.

Le discours du Trône se termine par la déclaration suivante :

« Grâce aux efforts collectifs des grandes puissances, on a pu maintenir et assurer la paix générale, dont la rupture aurait aussi causé le plus grand dommage au bien-être de notre nation. »

LA QUESTION DES ILES ET LA TRIPLE-ALLIANCE

Londres, 8 janvier. — On considère que la réponse de la Triple-Alliance à la note de sir Edward Grey sera probablement remise aujourd'hui au Foreign-Office.

S'il faut en croire les pronostics, cette réponse accepterait le point de vue anglais sur la double question des îles de la mer Egée occupées par la Grèce, et qui resteraient à la Grèce, sauf les îles situées à l'entrée des Dardanelles, et des îles occupées par l'Italie, qui redeviendraient turques.

Toutefois, l'Italie ferait, croit-on, certaines réserves qu'elle poserait certaines conditions pour le retour de ces dernières îles à la Turquie lorsque cela sera venu le moment de les restituer.

LE SEJOUR DE M. VENIZELOS A ROME

Rome, 8 janvier. — M. Venizelos arrivera ce soir.

Le marquis di San-Giuliano offrira demain, à 1 h. 15, un déjeuner en son honneur.

Demain soir, Mme Coromilas et l'ancien ministre des Affaires étrangères de Grèce offrent un dîner auquel sont invités M. Venizelos, le marquis di San-Giuliano, M. di Scalea, et plusieurs autres personnalités.

Le roi a invité M. Venizelos à dîner samedi à la cour. Il le recevra en audience privée avant le dîner.

LA CRISE FINANCIERE AU MEXIQUE

Mexico, 8 janvier. — Le décret du général Huerta relatif aux billets de banque n'a pas encore amélioré la situation. Le manque d'argent dans les villes qui sont sous le contrôle du gouvernement central amène de nombreuses et importantes maisons à envisager la question de leur fermeture.

Quelques maisons ont émis du papier qu'on accepte.

Le chargé d'affaires des Etats-Unis s'est rendu à La Vera-Cruz. Sur la demande de M. Lind, l'archevêque, et les autres dignitaires ecclésiastiques, prient l'entourage du général Huerta d'obtenir de celui-ci toutes les concessions nécessaires à la paix. Les autres notabilités, y compris les notabilités militaires, ont tenté de convaincre le général Huerta de la nécessité de démissionner.

LES « REFORMES » DANS L'ARMEE TURQUE

Constantinople, 8 janvier. — Le Conseil supérieur du ministère de la Guerre est supprimé.

Enver pacha, ministre de la Guerre, exerce les fonctions de chef de l'état-major général. Ainsi qu'on l'a annoncé, un officier allemand sera nommé sous-chef de l'état-major. Le colonel Ismaïl-Hakki bey, ancien attaché militaire à Vienne, est nommé second sous-chef de l'état-major.

Parmi les officiers retraités se trouvent : Bilaque pacha, général de brigade, attaché militaire à Vienne ; Osman-Nizami pacha, ancien ministre des Travaux publics ; Hassan-Tachin, ex-commandant de l'armée de Salonique, et presque tous les généraux de l'armée de l'Ouest pendant la guerre.

Essad pacha et Vehib bey, défenseurs de Janina, sont nommés, le premier commandant du 3e corps, le second commandant de la 22e division de l'Hedjaz.

LA GREVE DES CHEMINS DE FER DANS L'AFRIQUE DU SUD

Prétoria, 8 janvier. — Les ouvriers employés aux ateliers des chemins de fer ne se sont pas rendus à leur travail ce matin. La police garde la gare ainsi que les ateliers et protège les agents des trains, dont aucun ne manque à son service.

La circulation des trains est assurée comme en temps normal.

Jusqu'à présent les grévistes ont été calmes.

EXPLOSION DANS UN DEPOT DE FILMS

Deux morts, deux blessés

Vienne, 8 janvier. — Quelques films ont fait explosion ce matin dans un dépôt de films cinématographiques, situé dans la Mariahilferstrasse. L'accident aurait été causé par l'imprudence d'une ouvrière qui nettoyait des films avec de la benzine. Le feu s'est propagé avec une grande rapidité.

Deux employés ont péri dans les flammes. Deux autres personnes ont reçu des brûlures graves. Une cinquième a disparu. L'incendie a été localisé au bout de deux heures.

L'HIVER

Dans la Haute-Savoie

La vallée de Faverges subit depuis quarante-huit heures une tempête de neige qui n'a eu qu'un répit de quatre heures. Une couche de 0 m. 55 couvre le sol et va en augmentant. Toutes les sautes de vent se sont fait sentir : Nord, Sud et Ouest. Les trains ne peuvent passer que précédés du chasse-neige et les Ponts et Chaussées ont toutes les peines à tenir les routes ouvertes.

Le baromètre qui avait baissé considérablement, remonte peu à peu.

La température, pendant huit jours était descendue à — 16° ; mardi, elle est remontée dans la soirée à + 2 ; mercredi, à 0.

Les canaux, moteurs des industries du côté de Saint-Ferréol, sont gelés.

Il y a longtemps que pareil excès d'hiver ne s'était fait sentir.

Dans les Pyrénées-Orientales

Perpignan, 8 janvier. — Tandis que, dans le Roussillon, il fait un temps chaud, dans les hauts cantons le froid est excessif : à Caudiès, Prats-de-Mollo, aux Angles, à Porté, à Mont-Louis, le thermomètre est descendu à 15° et 17° au-dessous de zéro.

On signale de nombreux décès dus à des congestions provoquées par le froid.

UNE CRUE DE L'OISE

L'Oise, par suite de la fonte des neiges, a subi une forte crue. Après avoir débordé à Chauny, elle couvre maintenant les bas fonds, en amont d'Ourscamps. (D. P.)

●

FEUILLETON DU 9 JANVIER 1914 — 12 —

Le journal de Simone

20 février. — L'hiver agonise. Hier soir, la pluie s'est mise à tomber, elle a tapoté, toute la nuit, sur le toit et, ce matin, la campagne s'est réveillée maussade, avec sa belle robe de neige fripée et boueuse. Les bois sont redevenus sombres, les chemins affreux, les champs tristes. Ici et là, sur quelque éminence, au penchant de quelque talus, un lambeau de blancheur est resté, mais il fait ressortir davantage, la laideur malpropre du paysage. Adieu nos belles glissades sur l'étang gelé, net et lisse comme un miroir ! J'y suis allée quand même, avec mes patins et mon vieux Pierre, mais les lames d'acier enfonçaient dans une boue de glace, laissant, à chacun de mes pas, une rainure qui s'emplissait d'eau. Encore quelques élans trop lourds et je m'éloigne de l'étang que je reviendrai voir, lorsque le soleil lui aura rendu sa parure de roseaux qui frissonnent et d'eau qui rêve, en reflétant le ciel.

25 février. — Ce soir, en arrivant chez Claudine Michoux, j'ai été toute surprise. Ma malade était debout depuis l'avant-veille, m'a-t-elle dit, complètement guérie, et le taudis où j'avais l'habitude de la voir avait un aspect de propreté inattendu. Les vitres, nettoyées, laissaient pénétrer la lumière, les chaises s'alignaient en ordre, le long du mur, la table n'était plus encombrée de vaisselle malpropre, et le pavé avait été balayé avec soin. Il y avait bien encore, de-ci, de-là, quelques toiles d'araignées et quelques sabots en déroute. Mais je n'y ai pris garde en félicitant ma convalescente de cette heureuse transformation.

— Ah ! Mademoiselle, pensez donc que vous me faisiez la bonté de venir et que c'était si sale ! J'en étais malade de honte ainsi ! Pour nous, c'est bien bon de rester là-dedans, comme ça, mais pour vous recevoir, une grande demoiselle comme vous !

Pauvre femme, j'en suis touchée... Et dire qu'il fallait si peu pour relever le courage de cette âme en détresse : un pas vers elle, quelques bonnes paroles et quelques secours...

Grand'maman, à l'heure actuelle, est au courant de mes visites de charité clandestines aux Michoux, et l'interdiction qui frappait leur toit est levée. Bien plus, Fanny, qui est une perle de gentillesse et de docilité, vient à la maison. Je lui fais réciter ses leçons, et bonne-maman lui parle du bon Dieu qu'elle ne connaissait guère. Je lui fagote tout un petit trousseau ainsi qu'à son diablotin de frère. C'est le bonhomme le plus drôlet que je connaisse, tout à fait apprivoisé, lui que l'effarouchais au début, comme un ogre sortant de sa boîte ! Il m'amuse par ses questions et ses réflexions sur tout ce qu'il voit et ce qu'il croque, y compris les confitures.

— Pourquoi est-ce que c'est si bon, dites, Mademoiselle ?

2 mars. — Voilà ma petite Fanny et mon Jeannot orphelins et bien d'autres avec eux : Jules, Henry, Pierrette, Francine, Paul, bref toute la nichée accourue pour l'enterrement de leur père, sauf l'aîné qui bataille au Maroc.

Michoux, selon son habitude, avait trop bu, l'autre soir. En revenant chez lui, à travers champs, il a dégringolé dans une carrière où on le retrouva, le lendemain, sans vie. Est-ce un malheur pour mes petits protégés ?... Comme je consolais la pauvre Claudine.

— Ah ! Mademoiselle, que voulez-vous, m'a-t-elle dit, un homme qui boit, ça boit toujours. Une fois ou l'autre « y » devait arriver !

Je n'ai pas cru devoir troubler la philosophie sereine de la veuve Michoux qui, au fond d'elle-même, pense avec sagesse, qu'à quelque chose malheur est bon et que le sien la délivre d'un bien méchant homme ! L'enterrement fini, tous les frères et sœurs se sont quittés de nouveau, pour s'éparpiller aux alentours, chez leurs maîtres respectifs, et j'ai pensé avec tristesse, que les pauvres étaient bien à plaindre !

6 mars. — Que le temps est morose ! Le soleil a beau lutter de tous ses rayons, la pluie nous surprend d'averses continuelles. Impossible de faire deux pas, sans être crotté comme un barbet !

De la boue, toujours de la boue, et une chaleur humide, fiévreuse, qui vous donne mal à la tête et vous fait regretter les journées de bise cinglante et de froid vif où l'on se sent à l'aise de vivre. Et dire que tous les poètes chantent le printemps et que tout le monde se réjouit de le voir arriver ! Il est joli, leur printemps ! C'est bien la saison que je déteste le plus, eu plutôt la seule que je déteste ! Je vous demande un peu... parce qu'il y a des bourgeons enduits de colle aux branches, que l'herbe commence à pousser et que quelques moineaux s'égosillent dans les buissons, on prétend me faire croire que c'est le plus beau temps de l'année. Allons donc. C'est toujours l'époque où j'ai eu la grippe et le moment où je m'ennuie le plus ! Ah ! parlez-nous des champs, lorsqu'ils sont pleins de fleurs; des bois, lorsqu'ils débordent de verdure et de nids, vantez le mois de mai joli, mais ce n'est plus là le renouveau, c'est déjà le commencement de l'été qui rayonne, embaume et chante, avant de tomber dans l'exagération et nous accabler de chaleur.

10 mars. — Toujours ce soleil stupide et pâle, ces ciels douteux, ces accès de pluie! Toujours des flaques d'eau, des ornières, de la boue : impossible de sortir. Que les heures sont mornes et tristes ! J'ai grande envie de m'ennuyer, mais je résiste à cette suggestion du printemps, le temps joyeux !! Il est vrai qu'on pourrait m'objecter que nous ne sommes pas encore au 21 mars. Le 21 mars... Pourquoi le 21 mars plutôt que le 25 ? Je me moque un peu des savants et de leurs doctes rescrits. Pour moi, le printemps commence avec la première fleur éclose, comme l'hiver, avec le premier flocon, et peu me chaut les divisions et subdivisions du calendrier !

11 mars. — Ce matin, le courrier nous apporte une avalanche de lettres, avec une grande, grande nouvelle. Mme Mornay marie ses trois filles, dont on va célébrer prochainement les fiançailles. Elle l'annonce à bonne-maman, tandis que mes amies m'écrivent